

# Fiche de données de sécurité

page: 1/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

**Corum®**

Numéro d'enregistrement  
phytopharmaceutiques:

10210P/B

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, herbicide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Belgium Coordination Center  
Comm.V.  
Drève Richelle 161 E Bte 43  
1410 WATERLOO, BELGIUM

Téléphone: +31 26 371 71 71  
adresse E-Mail: product-safety-benelux@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum  
+ 32 70 245 245  
Numéro d'urgence international:  
Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

|                               |                                                                                         |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 4 (par voie orale) | H302 Nocif en cas d'ingestion.                                                          |
| Repr. 2                       | H361d Susceptible de nuire au fœtus.                                                    |
| Aquatic Acute 1               | H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.                                       |
| Aquatic Chronic 2             | H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| vPvM                          | EUH451 Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau |

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

|        |                                                                                                              |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H302   | Nocif en cas d'ingestion.                                                                                    |
| H361d  | Susceptible de nuire au fœtus.                                                                               |
| H410   | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                      |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
| EUH451 | Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau                             |

Conseil de Prudence (Prévention):

|      |                                                                                                   |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P263 | Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.          |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection du visage. |

Conseils de prudence (Intervention):

|                |                                                                                      |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| P301+P330+P311 | EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche et appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

---

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut produire une réaction allergique. Contient: 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium, imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylNicotinique

### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, herbicide, Concentré soluble (SL)

Ingrédients soumis à réglementation

2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Teneur (W/W): 43,81 %

Numéro CAS: 50723-80-3

Numéro-CE: 256-735-4

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Eye Irrit. 2

Skin Sens. 1

Repr. 2 (foetus)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 2

PMT

vPvM

H319, H302, H317, H361d, H411, H400,

EUH450, EUH451

L'estimation de la toxicité aiguë:

par voie orale: 1.600 mg/kg

imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylNicotinique

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

---

Teneur (W/W): 1,87 %  
Numéro CAS: 114311-32-9

Repr. 2 (foetus)  
Aquatic Acute 1  
Aquatic Chronic 1  
PMT  
Facteur M - aigüe: 10  
Facteur M - chronique: 10  
H361d, H400, H410, EUH450

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, bromure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés halogénés, composés de silice

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 60 Mois

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

50723-80-3: 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium  
VME 1,23 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

---

**Protection des mains:**

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

**Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

**Vêtements de protection:**

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                  |                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| État de la matière:              | liquide                                                                                                                                                                            |
| Etat physique:                   | liquide                                                                                                                                                                            |
| Couleur:                         | brun rouge                                                                                                                                                                         |
| Odeur:                           | inodore                                                                                                                                                                            |
| Seuil olfactif:                  | non applicable, odeur non perceptible.                                                                                                                                             |
| Température de fusion:           | Le produit n'a pas été testé.                                                                                                                                                      |
| Point d'ébullition:              | env. 100 °C<br>(1.013 hPa)                                                                                                                                                         |
| Inflammabilité:                  | Données se rapportant au solvant<br>non inflammable                                                                                                                                |
| Limite inférieure d'explosivité: | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. |
| Limite supérieure d'explosivité: | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

**Point d'éclair:**

Pas de point d'éclair - Mesure  
réalisée jusqu'à la température  
d'ébullition.

Température d'auto-inflammation: env. 546 °C (Directive 92/69/CEE, A.15)

Décomposition thermique: 170 °C, 250 kJ/kg (DSC (OECD 113))

(température Onset)

300 °C, 70 kJ/kg (DSC (OECD 113))

(température Onset)

Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la  
classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

SADT: > 75 °C

Accumulation de chaleur / Dewar 500 ml (SADT, UN-Test H.4, 28.4.4)

Valeur du pH: env. 5 - 7

(CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 21  
°C)

Viscosité, cinématique: env. 8,45 mm<sup>2</sup>/s

(20 °C)

(calculé à partir de viscosité  
dynamique)

Viscosité dynamique: 9,377 mPa.s

(20 °C, 200 1/s)

(OECD 114)

Thixotropie: non thixotrope

Solubilité dans l'eau: soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Ces informations proviennent des  
propriétés de chacun des  
composants.

*Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium*

*Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 0,67*

*(20 °C; Valeur du pH: 5)*

Pression de vapeur: env. 23,4 hPa

(20 °C)

Données se rapportant au solvant

Densité: env. 1,2 g/cm<sup>3</sup>

(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

non déterminé

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous  
forme non solide ou sous forme de granulé. -

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

(Directive 2004/73/EC, A.21)

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### **10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### **10.4. Conditions à éviter**

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

### **10.5. Matières incompatibles**

Produits à éviter:  
acides forts, bases fortes, oxydants puissants

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux:  
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 300 - < 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): > 5 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

---

### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non irritant pour les yeux et la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

n'a pas d'action sensibilisante.

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: non sensibilisant (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium**Evaluation du caractère tératogène:**Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/tératogène. La substance n'a pas causé de malformation lors d'études expérimentales sur les animaux. On a observé une foetotoxicité lorsque la substance était administrée à doses élevées.**Données relatives à : imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthyl nicotinique**Evaluation du caractère tératogène:**Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/tératogène.*

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

---

-----  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

Danger par aspiration

non applicable

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

**11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

CL50 (96 h) > 100 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, statique)

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) > 100 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) > 100 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

La valeur correspond à la concentration la plus élevée utilisée lors du test.

NOEC (72 h) 4,6 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE50 (7 j) 0,79 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (Ligne directrice OCDE 221)

CE10 (7 j) 0,15 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (Ligne directrice OCDE 221)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

*Données relatives à :imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylNicotinique*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

-----

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.*

*Données relatives à :imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylNicotinique*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration(FBC): < 1, *Lepomis macrochirus* (Méthode OCDE 305)*

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

*Ne s'accumule pas dans les organismes.*

-----

## 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.*

*Données relatives à :imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylnicotinique*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.*

*Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.*

-----

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## 12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances répertoriées dans le règlement (UE) 2024/590 relatif à des substances qui détruisent la couche d'ozone.

Résultats de la PMT et de l'évaluation vPvM

Le produit contient une substance répondant aux critères PMT. Le produit contient une substance répondant aux critères vPvM.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

---

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre

ADR

|                                        |                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN3082                                                                                                                                                           |
| Nom d'expédition des Nations unies:    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMAZAMOX, 2,2-DIOXYDE DE 3-ISOPROPYL-1H-2,1,3-BENZOTHIADIAZINE-4(3H)-ONE, SEL DE SODIUM) |

|                                        |         |
|----------------------------------------|---------|
| Classe(s) de danger pour le transport: | 9, EHSM |
|----------------------------------------|---------|

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Groupe d'emballage: | III |
|---------------------|-----|

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| Dangers pour l'environnement: | oui |
|-------------------------------|-----|

|                                                        |             |
|--------------------------------------------------------|-------------|
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu |
|--------------------------------------------------------|-------------|

RID

|                                        |                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN3082                                                                                                                                                           |
| Nom d'expédition des Nations unies:    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMAZAMOX, 2,2-DIOXYDE DE 3-ISOPROPYL-1H-2,1,3-BENZOTHIADIAZINE-4(3H)-ONE, SEL DE SODIUM) |

|                                        |         |
|----------------------------------------|---------|
| Classe(s) de danger pour le transport: | 9, EHSM |
|----------------------------------------|---------|

|                     |     |
|---------------------|-----|
| Groupe d'emballage: | III |
|---------------------|-----|

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| Dangers pour l'environnement: | oui |
|-------------------------------|-----|

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Transport fluvial intérieur**

ADN

Numéro ONU ou numéro  
d'identification: UN3082

Nom d'expédition des  
Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMAZAMOX, 2,2-  
DIOXYDE DE 3-ISOPROPYL-1H-2,1,3-BENZOTHIADIAZINE-  
4(3H)-ONE, SEL DE SODIUM)

Classe(s) de danger pour le  
transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

Dangers pour  
l'environnement: oui

Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche  
Non évalué

**Transport maritime****Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU ou numéro  
d'identification: UN 3082

Nom d'expédition des  
Nations unies: MATIERE  
DANGEREUSE DU  
POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEME  
NT, LIQUIDE,  
N.S.A.  
(IMAZAMOX, 2,2-  
DIOXYDE DE 3-  
ISOPROPYL-1H-  
2,1,3-  
BENZOTHIADIAZI  
NE-4(3H)-ONE,  
SEL DE SODIUM)

UN number or ID  
number: UN 3082

UN proper shipping  
name: ENVIRONMENTAL  
LY HAZARDOUS  
SUBSTANCE,  
LIQUID, N.O.S.  
(IMAZAMOX, 3-  
ISOPROPYL-1H-  
2,1,3-  
BENZOTHIADIAZIN  
-4(3H)-ONE 2,2-  
DIOXIDE, SODIUM  
SALT)

Classe(s) de danger pour  
le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

Dangers pour  
l'environnement: oui

Polluant marin: OUI

Transport hazard  
class(es): 9, EHSM

Packing group: III

Environmental  
hazards: yes

Marine pollutant:  
YES

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur:

EmS: F-A; S-F

Special precautions  
for user:

EmS: F-A; S-F

**Transport aérien****Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro  
d'identification:

UN 3082

UN number or ID  
number:

UN 3082

Nom d'expédition des  
Nations unies:MATIERE  
DANGEREUSE DU  
POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT,  
LIQUIDE,  
N.S.A.  
(IMAZAMOX, 2,2-  
DIOXYDE DE 3-  
ISOPROPYL-1H-  
2,1,3-  
BENZOTHIADIAZIN-  
4(3H)-ONE,  
SEL DE SODIUM)UN proper shipping  
name:ENVIRONMENTAL  
LY HAZARDOUS  
SUBSTANCE,  
LIQUID, N.O.S.  
(IMAZAMOX, 3-  
ISOPROPYL-1H-  
2,1,3-  
BENZOTHIADIAZIN-  
4(3H)-ONE 2,2-  
DIOXIDE, SODIUM  
SALT)Classe(s) de danger pour  
le transport:

9, EHSM

Transport hazard  
class(es):

9, EHSM

Groupe d'emballage:

III

Packing group:

III

Dangers pour  
l'environnement:

oui

Environmental  
hazards:

yes

Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur:

Aucun connu

Special precautions  
for user:

None known

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

---

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI****Maritime transport in bulk according to IMO instruments**

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

**Autres informations**

Le produit peut être expédié comme non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins selon les dispositions de divers organismes de réglementation : ADR, RID, ADN : disposition spéciale 375 ; IMDG : 2.10.2.7 ; IATA : A197 ; TDG : disposition spéciale 99(2) ; 49CFR : §171.4 (c) (2) et aussi la disposition spéciale 375 dans l'annexe B qui est réglementée en Chine "Regulations Concerning Road Transportation of Dangerous Goods Part 3 : Index of dangerous goods name and transportation requirements" (JT/T 617.3)

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Interdictions, restrictions et autorisations**

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 75, 3

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la réglementation: E1

La classification s'applique aux conditions standard de température et de pression

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Pour le détail des phrases selon le Règlement (CE) N° 1107/2009 ou le Règlement (UE) N° 547/201 (e.g. phrases SP types indiquant les mesures de sécurité): veuillez consulter l'étiquette du produit.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

|                 |                                                                                                              |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | Toxicité aiguë                                                                                               |
| Repr.           | Toxicité pour la reproduction                                                                                |
| Aquatic Acute   | Danger pour le milieu aquatique - aigu                                                                       |
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique - chronique                                                                  |
|                 | Propriétés persistantes, mobiles et toxiques ou très persistantes et très mobiles                            |
| Eye Irrit.      | Irritation des yeux                                                                                          |
| Skin Sens.      | sensibilisation de la peau                                                                                   |
| H302            | Nocif en cas d'ingestion.                                                                                    |
| H361d           | Susceptible de nuire au fœtus.                                                                               |
| H410            | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                      |
| EUH401          | Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
| EUH451          | Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau                             |
| H319            | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                     |
| H317            | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                         |
| H411            | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                           |
| H400            | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                 |
| EUH450          | Peut provoquer une contamination diffuse à long terme des ressources en eau                                  |

#### Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PMT = Persistent, Mobile and Toxic. NEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable. vPvM = very Persistent and very Mobile.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 13.05.2026

Version: 15.0

Date / Version précédente: 16.11.2025

Version précédente: 14.0

Produit: **Corum®**

(ID Nr. 30471890/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 03.06.2026

---

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.